

CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 24 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le 24 avril à 20 H 30, le Conseil Municipal de SAINT-AIGNAN, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CARNAT, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs Eric CARNAT, Claude SAUQUET, Nathalie DUBOIS, Xavier TROTIGNON, Zita GOMES DE SA, Guy ROUSSEAU, Stéphanie ROLAND, Christian JACQUIN, Annie DASSISE, Gérard LABERGÈRE, Karine GAULTIER, Jocelyne PELTIER, François BODIN, Christelle CLÉVIER, Eric BOUCHER, Arlette LACOTE, Jérémy FOURNIER, Adeline MAYEUX, Denis BLONDEL, Marie ESNAULT, Charles DRION, Alain MÉTIVIER,

ABSENT EXCUSE :

Madame Florence DELÉTANG, ayant donné pouvoir à M. DRION

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Stéphanie ROLAND, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire adresse ses félicitations à :

- * Monsieur Christian JACQUIN, élu Président du S.I.A.E.P.A St-Aignan/Seigy
- * Monsieur Claude SAUQUET, élu Vice-président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

PROCES-VERBAUX DES 30 MARS 2014 ET 04 AVRIL 2014 :

Monsieur le Maire précise que les procès-verbaux des réunions de Conseil Municipal seront désormais transmis sous forme dématérialisée.

Au sujet du procès-verbal du 30 mars 2014, Monsieur le Maire donne la parole à M. BLONDEL qui donne lecture du courrier de M. BILLON rapportant ses propos lors de cette réunion :

« Monsieur le Maire,

Dans le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2014, au cours de laquelle a été installée la nouvelle municipalité, mes propos ont été amputés : en effet, en parlant de Mme DELÉTANG :

« Quant à Madame Florence DELÉTANG, il précise qu'elle siégera au Conseil Municipal et qu'elle a un rôle à jouer en tant que commerçante ».

J'ai ajouté : « Exploitant son salon de coiffure, place de la Paix, depuis 18 ans et qu'elle pourra ainsi faire part de ses remarques objectives ayant connu l'évolution de cette place avant, pendant et après les travaux d'aménagement du centre-ville ».

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir inclure mes propos dans le procès-verbal de cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées ».

Quant aux propos de Mme BARRAS non retranscrits, il rappelle qu'elle a dit : « *Même si les promesse n'engagent que ceux qui les écoutent, j'espère que celles qui ont été faites tout au long de la campagne seront tenues* ».

Au sujet de la réunion du 04 avril, M. BLONDEL rappelle son souhait quant à la représentation de l'opposition au sein des commissions suivantes :

- * Commission d'Appel d'Offres : M. DRION en tant que suppléant
- * Commission d'Ouverture des Plis : M. DRION en tant que suppléant
- * Conseil d'Administration du Collège : Mme ESNAULT, suppléante
- * Commission Locale du Secteur Sauvegardé : M. DRION en tant que suppléant
- * Commission Communale des Impôts Directs : sur ce dernier point, Monsieur le Maire annonce que sa constitution sera reconsidérée au vu d'une circulaire récemment transmise par les services de l'Etat.

Quant aux doléances portant sur les commissions précédentes, il annonce en avoir pris bonne note, et y donner suite dans la mesure du possible.

* Commission Locale du Secteur Sauvegardé : M. MÉTIVIER manifeste également le souhait d'y être intégré.

Au sujet des indemnités votées aux élus lors de la séance précédente, Monsieur le Maire, en réponse à une remarque de M. BLONDEL, précise que les taux ont été fixés dans les limites maximum légales autorisées et que le montant des crédits ouverts à cet effet reste inchangé par rapport à 2013 du fait du changement de strate démographique de la Commune (catégorie moins de 3 500 habitants).

Monsieur le Maire rappelle qu'une salle de réunions lui avait été demandée par l'opposition. Il s'y déclare favorable ; une salle sera accordée à la demande de chacun sans toutefois pouvoir l'équiper de wifi et accès divers puisqu'elle ne sera pas dédiée à un seul utilisateur.

36 - FISCALITE DIRECTE : FIXATION DES TAUX COMMUNAUX DES 3 TAXES (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti) pour 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 19 voix « pour » et 4 « Refus de voter »
(Mesdames ESNAULT, DELÉTANG, Messieurs BLONDEL, DRION) décide de
maintenir les taux actuellement en vigueur, pour 2014, à savoir :

- * Taxe d'habitation : **11,87 %**
- * Foncier Bâti : **27,18 %**
- * Foncier Non Bâti : **61,93 %**

Monsieur BLONDEL déplore que l'état de notification des taxes n'ait pas été joint à la convocation.

Monsieur le Maire redonne les informations concernant les trois taxes et rappelle que la Commission des Finances a émis un avis unanime sur le sujet.

37 – SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* par 19 voix « pour », 4 voix abstentions (Mme ESNAULT, DELÉTANG, BLONDEL, DRION) décide d'octroyer les subventions suivantes :

SPORTS	AVIS COMMISSION
ECOLE DE RUGBY	500 €
HAND BALL	3 000 €
USSAN TENNIS	0 €
FOYER LAIQUE TENNIS DE TABLE	1 650 €
USSAN FOOT	6 500 €
JUDO	1 300 €
AIKIDO	200 €
BASKET BALL	1 000 €
HALTEROPHILIE	300 €
CAM VALLEE DU CHER CONTROIS	3 000 €
ESPOIR CYCLISTE ST AIGNAN NOYERS	1 000 €
CLUB CYCLOTOURISME	500 €
LES RANDONNEURS	200 €
CLUB DE VOILE DES 3 PROVINCES	450 €

CANOE KAYAK	500 €
AVIRON CLUB VAL DE CHER ST AIGNAN	600 €
ASSO,NAUT,ST AIGNAN (ANSA)	1 500 €
PETANQUE CLUB	500 €
AMICALE DES PECHEURS	700 €
SOCIETE DE TIR	800 €
COMPAGNIE DES ARCHERS	700 €
ECURIE 41 (RALLYE VALLEE DU CHER)	625 €
TOUR DU LOIR ET CHER	380 €
SOUS-TOTAL	25 905 €
CULTURE	
LA LYRE	3 000 €
CLUB D'ECHECS	650 €
CERCLE GENEALOGIQUE	400 €
AMICALE PHILATELIQUE	400 €
LES ABEILLES	500 €
FOYER LAIQUE	6 300 €
ART'HIST	0 €
PAROLES EN L AIR	1 000 €
PAROLES EN MUSIQUE	200 €
COMPAGNIE JAZZ	2 300 €
MEDIATOR	0 €
SOUS-TOTAL	14 750 €
SOCIAL	
ADMR	1 420 €
DROITS DES FEMMES (CIDF)	0 €
SECOURS CATHOLIQUE	
RESTAURANTS DU CŒUR	500 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU L,ET,C	500 €
LES BIBLIOTHEQUES SONORES	
VIE LIBRE	100 €
AFSEP SCLEROSES EN PLAQUE	
ASSOCIATION ECLAIR	
SOUS-TOTAL	2 520 €

SCOLAIRE	
COOPERATIVE SCOL, ELEMENTAIRE	1 815 €
COOPERATIVE SCOL, MATERNELLE	1 055 €
USEP	500 €
COLLECTIF DES PARENTS D ELEVES	900 €
LYCEE BOISSAY (LEAP)	40 €
BTP CFA	325 €
MAISON FAMILIALE DU LOCHOIS	40 €
COLLEGE	1 810 €
MFR NEUVY LE ROY	
CFA	420 €
SOUS-TOTAL	6 905 €
ANIMATION	
UCAI	1 500 €
COMITE DES FETES	1 200 €
COMITE DE JUMELAGE	3 000 €
SOUS-TOTAL	5 700 €
DIVERS	
AUTOMOBILE CLUB DU JOVIAL COLLECT	170 €
ASSOCIATION DES CONCILIEATEURS	
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	300 €
PROUDTOBEPUNK ASSO	1 000 €
GRAND ANGLE	800 €
SPA	1 710 €
SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT	100 €
SOUVENIR français	100 €
SOUS-TOTAL	4 180 €
TOTAL	59 960 €

38 – BUDGET 2014

Avant de donner la parole à M. JACQUIN pour la présentation du budget, Monsieur le Maire tient tout particulièrement à féliciter M. MÉTIVIER pour l'attitude positive dont il a fait preuve lors de la réunion de la Commission des Finances.

Puis lors de la lecture du budget, Monsieur le Maire est amené à apporter des réponses à M. BLONDEL sur les points suivants :

Section de fonctionnement :

60622 – Carburants : crédit réduit suite à restriction de l'utilisation du véhicule par le DGS

6132 – Locations : concerne les loyers versés à la famille de la ROCHE AYMON qui feront l'objet d'une renégociation

6226 – Honoraires : concerne les frais de bornage, modification du PLU, frais d'avocats et diverses études n'aboutissant pas à une opération d'investissement

6232 – Fêtes et cérémonies : en baisse en raison de l'imputation impropre, en 2013, de la fresque visible de la cour d'école

64168 } : imputations correspondant aux agents contractuels ouvrant

6417 } droit à l'aide de l'Etat

6531 – Indemnités des élus : montant identique pour raisons précitées

657362 : Crédits en baisse, « Repas des Aînés » différé à février 2015

Enfin, parmi les recettes de fonctionnement, l'article 7488 – « Autres attributions et participations » correspond au fonds de concours attendu de la Communauté de Communes pour un montant de 20 000 € pour participation aux frais de fonctionnement de la piscine.

A cette occasion, il précise que le déficit annuel de fonctionnement de la piscine – 200 000 € environ – devient insupportable, et qu'il sera indispensable d'étudier avec la Communauté de Communes une solution durable, à cette question, la plus radicale consistant à la fermer pendant l'hiver.

Section d'investissement :

La Bouée :

Monsieur le Maire fait savoir que les honoraires d'études ont été réglés et que la réflexion est engagée sur une autre solution technique.

Le projet est suspendu, sinon abandonné ? En réponse à M. MÉTIVIER qui évoque l'alternative sur les Champs Gérons, il confirme son intention d'étudier cette solution en partenariat avec la Communauté de Communes qui y édifiera « La Maison de la Petite Enfance », ainsi qu'avec les bailleurs sociaux.

Une première tranche de 9 lots sur 21 pourrait être lancée, par exemple.

Le parking du 8 mai :

L'opération n'est pas ouverte au budget. Le revêtement du parking sera maintenu en état par les services techniques. Outre la raison financière de cette mesure, il s'agit surtout de mener une réflexion élargie au projet de passerelle sur le Cher, sur le côté aval du pont.

A cette occasion, M. MÉTIVIER précise que des aides sont disponibles au Syndicat du Pays, ce que Monsieur le Maire confirme : des subventions

seront demandées au Pays (Fonds du Conseil Régional, au Conseil Général et à la Communauté de Communes).

Après avoir examiné article par article, le projet de Budget 2014 de la Commune, établi par la Commission Municipale et le Comité Consultatif des Finances,

Le Conseil Municipal par 19 voix « pour » et 4 abstentions (Mesdames ESNAULT, DELÉTANG, Messieurs BLONDEL, DRION), approuve le projet de budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : **4 005 597,00 €**

Section d'investissement : **708 455,08 €**

39 – REVISION DU LOYER DU LOGEMENT 2 RUE CLAUDE MONET

Monsieur le Maire fait part de son intention de dissocier l'occupation du pavillon sis 2 rue Claude Monet de la mission de surveillance du cimetière. D'autres moyens seront mis en œuvre, tels que l'intervention du personnel des services techniques ou l'installation d'une vidéo-surveillance.

Il rappelle que ledit pavillon, comprenant trois chambres, avait fait l'objet d'un bail, en 2004, moyennant un loyer mensuel de 55 €.

Vu les prix du marché, après avis de la Commission des Finances, il propose de fixer le loyer à 360 €/mois, charges en sus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 360 €/mois le loyer du pavillon sis 2 rue Claude Monet, charges en sus, applicable à compter du 1^{er} août 2014.

QUESTIONS DIVERSES

M. TROTIGNON indique que tous les déchets de tonte de gazon de la commune seront pris en charge par l'usine de méthanisation du Zooparc de Beauval.

Mme GOMES DE SA informe le Conseil que le car municipal pourra être utilisé pour les sorties scolaires en cours d'année, suivant la disponibilité du chauffeur.

Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint soulignent qu'il eut été judicieux d'anticiper quant à la progression des effectifs, ce qui aurait évité de rencontrer les problèmes actuels de capacité du car.

M. LABERGÈRE donne des précisions quant à l'organisation du défilé du 8 mai.

M. BLONDEL fait part de sa candidature pour être intégré à une commission communautaire.

Mme ESNAULT demande la possibilité, pour l'opposition, de disposer d'une page dans « Le Nouvelliste ».

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et indique que la parution sera trimestrielle.

M. MÉTIVIER rappelle qu'en Commission des Finances, il a été annoncé 11 000 € d'impayés sur 2013 et 4 000 € depuis janvier.

Monsieur le Maire indique qu'un suivi plus étroit va être mis en place afin de ne pas attendre que la dette s'alourdisse.

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

* une balayeuse sera acquise. Une subvention pourra peut-être obtenue dans le cadre de l'opération « Zéro pesticide »

* Le loyer de « Sur le pont » n'a pas été réclamé par la Commune afin de ne pas alourdir le bilan financier de l'affaire et d'en faciliter la reprise.

M. LABERGÈRE fait savoir que des animations seront mises en place, et été, sur l'Île Plage : barques, pédalos, et structure gonflable.

M. BODIN souligne que la réunion des commerçants qui s'est tenue à la salle des fêtes a été fructueuse.

Afin de couper court à de fausses rumeurs, il précise que le car scolaire ne sera pas vendu et que les impôts ne seront pas augmentés.

M. ROUSSEAU précise que, dans le cadre de la deuxième tranche de rénovation de l'éclairage public, 45 lampadaires « boule » vont être supprimés.

Mme DUBOIS rappelle les événements sportifs :

* le rallye auto de la Vallée du Cher les 17 et 18 mai prochains

* la fête du basket, le 24 mai

* les 50 ans du Club de Handball le 14 juin

Monsieur le Maire indique que :

* le Conseil Municipal est invité à l'inauguration, le 5 mai prochain, de la résidence de tourisme « Les Hameaux de Beauval »

* le mode de fonctionnement des feux tricolores sera assoupli, avec des périodes plus longues au clignotant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.